



## Guide pour un bon fonctionnement de l'AFI destiné aux infectiologues :

Pour rappel, l'astreinte francilienne d'infectiologie permet de donner un avis en infectiologie par un médecin sénior aux **médecins hospitaliers d'Île-de-France**, pour des cas de patients **adultes** complexes et urgents :

- En semaine de **20h au lendemain 8h**,
- Les WE et jours fériés : de **13h au lendemain 8h**.

### 1) Qui peut faire des astreintes, et comment s'y inscrire ?

Tout médecin infectiologue sénior en exercice en Île-de-France peut effectuer des astreintes AFI. Il doit néanmoins **ne pas être en arrêt maladie, ni en congés de maternité, ni en garde ou autre astreinte simultanément, ni en repos de garde, et éviter les périodes de congés payés.**

Le médecin doit être sénior et disposer d'un numéro RPSS pour des raisons administratives : ainsi, les statuts d'interne, de FFI, de Dr Junior, ou de médecin étranger en attente de qualification ne peuvent pas permettre d'effectuer une AFI.

Si le médecin n'exerce pas dans l'un des centres hospitaliers déjà rattachés à l'AFI, celui-ci peut également participer aux AFI, sous réserve de l'accord par email :

- de son propre chef de service (qui est garant de son aptitude à donner des avis infectieux ; et dont l'assurance de l'établissement couvre la responsabilité médicale du praticien).
- du médecin responsable du planning AFI du centre hospitalier assurant la semaine d'astreintes concernée (qui est le garant du bon remplissage du planning).

Le dossier administratif à compléter ([lien de téléchargement](#)) devra être envoyé au secrétariat de l'AFI ([veronique.vautier@aphp.fr](mailto:veronique.vautier@aphp.fr)) en amont.

Un login à la plateforme d'astreinte sera adressé à l'infectiologue inscrit, qui devra alors créer un mot de passe (<https://afi.voozanoo.net>)

Par ailleurs, nous poursuivons notre **appel à volontariat de nouveaux établissements hospitaliers** franciliens, qui souhaiterait participer en tant qu'équipe à cette AFI.

### 2) Communication des listes d'astreintes, et modifications :

Véronique Vautier ([veronique.vautier@aphp.fr](mailto:veronique.vautier@aphp.fr)) est la secrétaire de l'AFI, et fait le lien entre toutes vos structures depuis plusieurs années.

Elle est donc votre point focal pour toute la gestion administrative de l'AFI : inscription, planning, paie... Pour que l'équipe du CRAtb puisse néanmoins rester informée des problématiques, on vous demande, SVP, de mettre en copie notre adresse générique [cratb.idf@aphp.fr](mailto:cratb.idf@aphp.fr).

La liste des participants pour chaque semaine d'astreinte est à remettre **2-3 mois avant** la période concernée.

Ceci semble le bon équilibre pour offrir à chacun une flexibilité sur son emploi du temps tout en anticipant les difficultés de planning.

En cas de modifications : Envoyez une demande de modification claire à Véronique et en copie au CRAtb, puis **vérifiez que nous vous accusions bonne réception de cette modification** (Merci de nous relancer tous les 3 le cas échéant).

En dernière sécurité, Véronique envoie les listes des personnes d'astreinte 1 semaine avant chaque période. Merci de bien vérifier alors que ce planning correspond bien à vos dates d'astreintes respectives, ainsi que la validité des numéros de téléphones.

En dernier recours et en l'absence de réception de cette liste la semaine précédente votre AFI, contactez Véronique directement, en mettant Marie-Anne BOULDOUYRE et Bastien MOLLO en copie.

Enfin, si vous n'êtes pas appelé lors de vos premières heures d'astreintes le jour-J, pour vérifier que le transfert téléphonique fonctionne bien, il suffit d'appeler le numéro de l'AFI depuis un autre téléphone.

En cas de problème technique urgent, contactez par Whats'App directement Dr Bastien MOLLO (coordinateur de l'AFI) et Dr Marie-Anne BOULDOUYRE (responsable du CRAtb) (cf ci-dessous).

Les astreintes sont rémunérées environ 2 mois après leur réalisation. Pour rappel : 189,96€ brut les nuits en semaine, 277,45€ les jours fériés et de WE (tarifs 2022).

A noter qu'il peut y avoir un retard dans l'inscription sur le logiciel RH chronos de l'AFI, sans conséquences sur le paiement de l'AFI.

### 3) Quelles sont les règles de « bon recours à l'AFI » ?

L'AFI est exclusivement destinée **aux médecins hospitaliers d'Île-de-France** pour des avis infectiologiques **adultes**.

Par ailleurs, pour éviter que la ligne ne soit surchargée, on rappelle que :

- **L'expertise locale** doit être privilégiée
  - o Avis auprès des SMIT / EMA / Référents antibio les samedis et dimanches matins
  - o Avis Microbiologie ou Pharmacie le cas échéant,
  - o Avis Réanimation si signe de gravité
- Les avis sont à **réserver aux situations complexes et urgentes**
  - o Ni un avis différé de la journée, ni une demande qui peut attendre le lendemain,
  - o Cas clinique déjà discuté avec un médecin sénior, et suffisamment complexe (sans réponse simple sur Antibioclic, etc...)
- Ces demandes doivent être **préparées**
  - o Notamment via un formulaire à pré-remplir par le médecin requérant (cette pré-demande ne devrait pas être bloquante, mais à conseiller surtout si les informations données sont confuses)

Vous n'êtes donc pas tenus de répondre aux avis qui sortent de ce cadre (mais néanmoins possible si vous le souhaitez)

Concernant les cas pédiatriques, vous pouvez réorienter ces appels vers les services d'accueil des urgences ou de réanimation des 3 CHU pédiatriques franciliens (Debré, Trousseau, Necker).

Pour diffuser cette information auprès des services demandeurs (SAU, services hospitaliers), une affiche/flyer est disponible et diffusable dans vos établissements.

#### 4) Comment est assuré la traçabilité des avis ?

Enfin, pour assurer la qualité des avis demandés, nous demandons aux différents participants de **remplir leurs avis sur la plateforme d'astreinte** (<https://afi.voozanoo.net>), afin que ceux-ci soient tracés, et qu'un compte-rendu soit directement envoyé au médecin requérant (sous réserve d'un email valide !!).

Cette plateforme dispose aussi d'accès à certains outils d'aide à la prescription (ePopi...).

Enfin, une page web du site du CRAtb Île-de-France (en cours de construction) recense des outils pratiques d'aide à la prescription (lien à mettre).

La plateforme permet aussi un transfert de photo sécurisée, lors du remplissage de la fiche d'un patient.

Depuis novembre 2024, un **formulaire de demande d'avis est à pré-remplir par le médecin requérant**, afin de transmettre un résumé de la situation clinique du patient ainsi que certaines informations administratives. Lors de l'appel du médecin requérant, vous pouvez retrouver ce formulaire sur la plateforme de l'AFI, le récupérer, compléter, et enfin y enregistrer votre avis.

Ceci a pour but de faciliter l'échange d'informations et la saisie des avis. Vous conservez aussi la possibilité d'écrire votre demande d'avis directement à partir d'un formulaire vierge. Aussi, le médecin requérant doit toujours joindre directement par téléphone le numéro de l'AFI, et vous n'êtes pas tenu de donner des avis sur les formulaires reçus si aucun appel téléphonique n'y est associé. Par ailleurs, il est demandé aux médecins requérants de ne pas laisser de message vocal sur vos répondeurs, mais de renouveler leur appel le cas échéant.

Enfin, une double évaluation des avis (simple, sur 5 étoiles) est proposée afin d'améliorer ce dispositif : celle de l'infectiologue sur la pertinence de la demande d'avis, et celle du médecin requérant sur l'utilité de l'avis reçu.

#### 5) Qui contacter ?

- Secrétariat de l'AFI : Véronique VAUTIER : [veronique.vautier@aphp.fr](mailto:veronique.vautier@aphp.fr)
- Adresse générique du CRAtb IDF : [cratb.idf@aphp.fr](mailto:cratb.idf@aphp.fr)

En cas de difficultés techniques de dernière minute, vous pouvez contacter directement les responsables de l'AFI :

- **Dr Bastien MOLLO** (Coordination de l'AFI) : [bastien.mollo@aphp.fr](mailto:bastien.mollo@aphp.fr) / +33 6 70 01 25 84
- **Dr Marie-Anne BOULDOUYRE** (Responsable du CRAtb) : [marie-anne.bouldouyre@aphp.fr](mailto:marie-anne.bouldouyre@aphp.fr) / + 33 6 61 84 31 30

*(En cas d'urgence, si répondeur --> laissez-nous un message Whats'App pour que l'on puisse le lire et vous rappeler rapidement)*